Budget rectificatif et supplémentaire 6/2002: anticipation budgétaire en vue de l'élargissement 2004

2002/2239(BUD) - 05/12/2002 - Texte budgétaire adopté du Parlement

En adoptant le rapport conjoint de M. Guido PODESTÀ (PPE-DE, I) et de Mme Kathalijne Maria BUITENWEG (Verts/ALE, NL), le Parlement européen approuve tel quel le projet de budget rectificatif et supplémentaire 6 de l'Union européenne pour l'exercice 2002. Ce faisant, la Plénière entérine la position de sa commission fond (se reporter au résumé de la commission au fond du 26/11/2002) et amorce la mise en place du processus de "frontloading" permettant de redéployer les montants non utilisés de 2002 pour anticiper des dépenses initialement prévues dans le budget 2003. Le Parlement se félicite, dans la foulée, de l'approche innovante et coopérative des institutions dans ce contexte.